

ARRÊTÉ DU MAIRE N°131-2023**Portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement,
Montée du Perron, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 17 juillet 2023 de Mme Jessica PALACIO, représentant l'entreprise COFELY INEO INFRACOM, pour l'implantation d'un appui Telecom devant le 3 montée du Perron,

Vu l'arrêté portant permission de voirie de la COPAMO n°23-062 en date du 17 avril 2023,

Considérant que pendant la durée des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La chaussée sera réduite et la circulation sera alternée manuellement, le stationnement sera interdit à hauteur du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable durant 5 jours à partir du 31/07/2023 (2 jours de travaux au maximum dans la période).

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise COFELY INEO INFRACOM est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

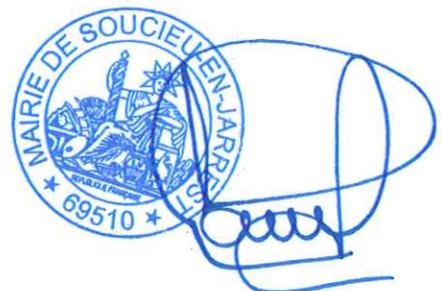
ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise COFELY INEO INFRACOM sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à l'entreprise COFELY INEO INFRACOM.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 24 juillet 2023

Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Publié le : **24 JUL. 2023**

